

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe de la Coopération

Un important travail d'inventaire et de mise en perspective des violences faites aux femmes a été conduit par notre assemblée en 2014. Dans cette étude qui dégagait de nombreuses idées fortes, les territoires ultramarins faisaient l'objet d'un focus qui a conforté la nécessité d'approfondir cette analyse. Cet objectif a pu être atteint grâce au travail conjoint des deux délégations.

Les violences faites aux femmes sont un phénomène universel. Dans les Outre-mer, elles s'inscrivent dans un contexte social, économique, culturel et géographique spécifique. Elles revêtent des formes multiples et touchent toutes les femmes quel que soit leur âge, leur statut social ; elles se manifestent dans la vie privée (le couple, la famille) ou publique (l'école, la rue, le travail, les transports en commun).

Bien appréhender la situation des femmes en outre-mer reste difficile notamment parce que les enquêtes nationales n'y sont pas systématiquement étendues comme c'est le cas par exemple, de l'enquête de l'Institut national d'études démographiques dite VIRAGE sur « Les violences et rapport de genre ». Cet avis appelle donc à améliorer la connaissance de ces actes de violence notamment par la création d'observatoires territoriaux. Au-delà des enquêtes statistiques, il est ainsi nécessaire de soutenir les travaux universitaires visant à l'amélioration de la connaissance de ces violences ainsi que de leur impact sur les enfants.

Deuxième axe des préconisations, essentiel, la formation. La formation professionnelle doit permettre d'améliorer le repérage des actes de violence, la prise en charge des victimes et leur accompagnement. Il s'agit bien de créer une culture commune aux professionnels qu'il s'agisse des personnels médicaux et paramédicaux, des services de police et de gendarmerie, ou des magistrats. Cette culture commune passe aussi par la formation initiale concernant notamment l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes sexistes ou encore l'éducation sexuelle.

La qualité de l'avis relève aussi de la démarche de co-construction engagée avec de nombreux acteurs publics et associatifs des Outre-mer. Il relève ainsi de nombreuses actions entreprises dans ces territoires pour combattre les violences faites aux femmes ; il propose un cadre pertinent pour renforcer des partenariats avec les acteurs locaux et contribuer ainsi à la dignité des femmes dans les outre-mer. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.